



## Conseil de formation du jeudi 5 février 2015 Déclaration liminaire des représentants des personnels du SNUipp-FSU

Encore une fois, le SNUipp a dû interpellier l'administration pour lui rappeler la nécessaire tenue d'un conseil départemental de formation. Pour mémoire, cette instance doit se réunir trois fois par an et (je cite un extrait des textes l'encadrant) « *en tout état de cause, au début du premier trimestre de l'année scolaire* ». Quelques jours après cette demande, le 20 janvier, nous avons été destinataires du compte rendu du CDF du 3 juillet 2014 ! Il était effectivement temps, 6 mois et 17 jours après, de s'assurer que nos lointains propos avaient bien été pris en compte et retranscrits. En juillet 2014, nous dénoncions la mise à disposition des documents de travail le mardi à 17h pour une tenue du CDF le jeudi suivant. Le mea culpa et les promesses d'anticipation faites alors par l'administration nous laissaient espérer de pouvoir travailler dans de meilleures conditions. La réception des documents de travail ce mardi 3 février à 17h57 semble démontrer encore une fois le peu d'intérêt de l'administration départementale pour la formation continue et les personnels. Plus grave, cela veut dire que les dysfonctionnements pointés par notre organisation en juillet dernier ne sont pas solutionnés et deviennent chroniques. Ce que nous soulignons, c'est la responsabilité « politique » de la gestion de la formation et du CDF, pas le travail des personnels administratifs qui font en fonction des directives données et des moyens dont ils disposent.

Pour les personnels, la formation n'est pas un sujet secondaire mais bien une priorité qu'ils souhaiteraient voir réellement prendre corps à travers la Refondation. D'après les textes le régissant, le conseil de formation départemental doit fonctionner en formation restreinte entre chaque tenue de conseil à travers sa commission permanente. Associant des représentants des services départementaux, des formateurs de l'ESPE, des PEMF, des personnels, cette dernière peut être consultée régulièrement et rendre compte de ses travaux au CDF. **Nous demandons la mise en place de cette commission permanente pour anticiper toutes les questions liées à la formation, créer du lien entre les différents acteurs et placer la formation au centre des priorités départementales. Le fonctionnement actuel ne survit que sur la bonne volonté des personnels : cela ne peut plus durer. Nous attendons un engagement départemental fort en la matière. Le SNUipp-FSU continuera de s'impliquer pleinement dans son rôle au sein du CDF et sera force de propositions au regard des débats qu'il a avec la profession.**

Depuis des années, le SNUipp-FSU intervient et se mobilise aux côtés des formateurs, des stagiaires et des étudiants pour une réelle formation initiale professionnelle. Certaines des revendications qu'il a portées sont prises en compte. Cela dit, la formation initiale proposée aux étudiants et stagiaires cette année est loin d'être satisfaisante et leur charge de travail encore trop importante.

- Malgré notre demande et la promesse du recteur de 100h de formation sur le temps de classe, nos collègues issus du concours exceptionnel ne bénéficieront d'aucun temps de formation groupé. C'est inacceptable et irresponsable de la part d'une administration qui attend par ailleurs de ces collègues qu'ils maîtrisent les 14 compétences du référentiel de compétences. **A mi-chemin de l'année scolaire, nous demandons à ce que ces collègues puissent bénéficier d'un temps de formation groupé et qu'ils puissent sortir de leur classe pour observer leurs tuteurs respectifs en classe.**
- Quant à nos collègues issus du concours rénové, ils découvrent la gestion d'une classe à l'année avec un accompagnement qui se réduit désormais au renseignement du logiciel ASTUCE aux dépens de rapports de visite détaillés et formateurs. De plus, ils subissent la pression du suivi des cours à l'ESPE (avec les trajets multiples que cela engendre), de la rédaction de leur mémoire, de la passation de partiels : la validation des UE devient une fin en soi et la professionnalisation n'est pas la priorité de l'université. Ils mènent l'ensemble de ces activités sans temps pour souffler réellement : les vacances étant réduites au calendrier universitaire. Attention : l'absence de pause peut générer des problèmes de rupture ! A ce rythme intensif s'ajoutent trois amertumes : le tour de passe-passe financier autour de l'Indemnité Forfaitaire de Formation, le flou autour des critères et modalités retenus par la direction de l'ESPE pour formuler un avis en vue de la titularisation, l'absence de mise en place d'une formation adaptée au parcours antérieur des stagiaires, malgré les promesses ministérielles ! Pourtant, à y regarder de plus près, 30% des étudiants/stagiaires de l'ESPE y auraient droit ! L'ensemble de ces éléments ne positionne pas nos jeunes collègues dans une situation sereine et sécurisante pour démarrer. Plus largement, ils posent la question de l'attractivité du métier. **Pour le SNUipp, il est urgent d'établir un bilan de la mise en place**

**de la réforme, d'ouvrir des discussions pour remettre à plat la réforme. Au vu de la charge de travail colossale des stagiaires, il faut tendre vers une limitation du stage en responsabilité à l'équivalent d'un tiers-temps de l'Obligation Règlementaire de Service pour l'ensemble des stagiaires.**

- **Côté formateurs, il est nécessaire de revenir à une journée et demie de décharge pour les collègues PEMF.** Cela leur permettrait de pouvoir s'impliquer dans des groupes de recherche sur la formation et le métier avec les professeurs d'ESPE pour consolider des approches communes, tant sur le suivi des stagiaires que sur la progression des objectifs de formation en M1 et M2.

**Concernant la formation continue**, nous tenons à rappeler qu'il nous a fallu intervenir durant plus d'un an en conseil de formation et par courrier pour obtenir un document synthétique, mis en ligne en fin de période de vœux, récapitulant les informations essentielles sur les stages : lieu, date, intitulé... nous nous félicitons et rendons hommage au travail réalisé par les personnels. Pour l'an prochain, nous demandons à ce que le niveau d'enseignement soit affiché. **Nous demandons également que le document qui sera mis en ligne en septembre 2015 fasse l'objet d'un travail préliminaire en Conseil de Formation.**

**Pour ce qui est des convocations aux actions de formation**, nombre de collègues en affectation annuelle (TRS, collègues nommés en délégation rectorale) n'en sont pas destinataires. Ces dernières sont en effet envoyées dans les écoles de rattachement. De fait, nombre de collègues ne sont pas prévenus ou bien à la dernière minute que leur candidature est retenue (parfois même par le TR qui vient les remplacer le matin). Rappelons que partir en formation se prépare : au-delà de l'information faite aux familles et aux élèves, les préparations sont ajustées, l'organisation matérielle pour le stage anticipée. **Le SNUipp demande à ce que les convocations des collègues en affectation annuelle soient envoyées sur IPROF ou dans leur boîte professionnelle.** Avec la simplification imposée par le Rectorat, le tri effectué pour les bulletins de salaires cela doit être possible pour les convocations aux stages de formation continue (bien moins nombreuses...) !

**La réforme des rythmes scolaires** a, comme nous l'annoncions, accrue considérablement le temps de présence des enseignants sur leur lieu de travail. Placées les mercredis après-midi, elles empiètent sur le travail invisible de retour sur la préparation de classe. Placées le soir, outre le fait que cela exige des enseignants une disponibilité intellectuelle après une journée de classe, elles compliquent la tâche des collègues formateurs et CPC qui doivent s'adapter aux différents horaires, multipliant ainsi parfois les lieux et les temps de formation.

**Pour la prochaine année scolaire**, le SNUipp-FSU demande la mise en place d'animations pédagogiques sur la question du CHSCT (avec y compris la participation de la secrétaire du CHSCT). Dans le cadre de l'enseignement moral et civique au cœur de l'actualité, il demande des formations tournées vers la pédagogie coopérative et la formation du citoyen.

**Depuis 2012, le gouvernement claironne dans tous les médias qu'il fait de l'école primaire sa priorité. L'enjeu de la Refondation, c'est la réussite éducative pour tous. Très bien ! Donnons-nous alors les moyens de nos ambitions et armons ceux qui font l'école au quotidien : offrons-leur une formation initiale dense, une formation continue de qualité. Donnons-leur du temps pour travailler en équipe, abaissons les effectifs par classe, reconnaissons financièrement leur investissement...bref investissons dans l'école !**